



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
26 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 961/2019\* \*\***

*Communication présentée par* : S. N.

*Victime(s) présumée(s)* : Le requérant

*État partie* : Australie

*Date de la requête* : 16 août 2019 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond* : Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 961/2019.

---

\* Adopté par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

